

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le CISSS de la Côte-Nord doit démontrer qu'il peut assumer ses responsabilités tout en cédant des ressources professionnelles aux GMF

Baie-Comeau, 24 novembre 2016 – Au moment où le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord prévoit de procéder au transfert de six professionnels vers les groupes de médecine de famille (GMF) de la région, l'équipe régionale de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) réclame de la direction qu'elle démontre que l'établissement sera toujours en mesure d'assumer ses responsabilités avec moins de personnel. La Loi sur la santé et les services sociaux oblige en effet chaque centre intégré (CI) à offrir sans frais à la population de son territoire un certain nombre de services, notamment de prévention et de soutien, que les centres locaux de services communautaires (CLSC) risquent de ne plus pouvoir offrir avec des équipes réduites au profit des GMF.

Sur la Côte-Nord, les professionnels qui seront transférés étaient attachés au programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées et aux programmes santé mentale, dépendance, itinérance et services sociaux généraux. Or, il n'y a pas lieu de penser qu'il y aura moins de demande dans ces programmes, ne serait-ce que parce que la population nord-côtière est vieillissante et, de ce fait, a un besoin accru de soutien à domicile.

« Nos CLSC sont mis à mal au profit d'une structure médicale privée, organisée autour des priorités de la médecine curative, estime Sylvain Sirois, responsable politique de l'APTS sur la Côte-Nord. Nombre de problèmes requièrent un autre type d'expertise, à laquelle les gens auront plus difficilement accès. Cette nouvelle approche qui fait des médecins la porte d'entrée du réseau va à contre-courant de ce que nous disent les experts des systèmes de santé et de services sociaux, qui préconisent une plus grande autonomie des professionnels. C'est un retour en arrière pour le Québec. »

Au 31 mars 2015, 3 729 personnes sur la Côte-Nord n'avaient pas de médecin de famille et six mois plus tard, leur nombre atteignait 4 423, soit 694 de plus. « Alors que les listes d'attente ne feront qu'augmenter dans les CLSC en raison des transferts et qu'une proportion de la population du territoire est en attente d'inscription auprès d'un GMF, comment le CISSS de la Côte-Nord pourra-t-il offrir des services accessibles, gratuits, de qualité et de proximité, comme l'exige la loi? », s'interroge le porte-parole syndical.

Très préoccupée par ce qui apparaît comme une étape vers le démantèlement des CLSC, l'équipe régionale de l'APTS a posé à la direction du CISSS une série de questions portant notamment sur le sort réservé aux patients vulnérables et sur le coût humain et financier de cette transition. L'équipe syndicale croit que la délocalisation des ressources professionnelles vers les GMF portera un coup dur aux CLSC, au détriment de l'accessibilité des services.

« Tant que nous ne saurons pas comment on entend traiter les problèmes liés à la pauvreté, à l'éviction d'un logement, à l'insalubrité, à l'épuisement des proches aidants ou encore à la violence conjugale, qui sont bien présents sur notre territoire et qui étaient jusqu'à maintenant du ressort des CLSC, nous demanderons des comptes à la direction du CISSS », de conclure Sylvain Sirois.

À propos de l'APTS

Avec 32 000 membres, l'APTS est un syndicat indispensable du réseau public de la santé et des services sociaux. Elle représente plus d'une centaine de titres d'emploi distincts parmi le personnel professionnel et technique dans les domaines du diagnostic, de la réadaptation, de la nutrition, de l'intervention psychosociale, du soutien clinique et de la prévention. Sur la Côte-Nord, l'APTS regroupe plus de 500 personnes.

- 30 -

Pour renseignements :

Sylvain Sirois, responsable politique de l'APTS sur la Côte-Nord

Téléphone : 418.951.8742 (cell.)